

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE
DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES DE PROTECTION (FIP)

Arrêté du 2 mai 2011.

Objectif

Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

Public

Conducteur titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route, débutant dans le métier de conducteur de véhicule de protection.

Pédagogie

Enseignement théorique

Enseignement pratique

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action : "feuilles d'emargement signées par demi-journée par les stagiaires et contresigné par le formateur".

Programme

21 Heures / 3 Jours

Thèmes	Intitulés	Durée
	Accueil et Présentation de la formation	0h30
1	<ul style="list-style-type: none">• La réglementation applicable aux transports exceptionnels• Les conditions générales de circulation• Les dispositions concernant les véhicules.	8h00
2	<ul style="list-style-type: none">• Les règles de circulation spécifiques aux poids lourds• Les accidents et incidents• La sécurité autour du convoi• La forme physique du conducteur en situation de conduite.	07h00
3	<ul style="list-style-type: none">• La préparation et le suivi des itinéraires• L'utilisation de cartes routières et d'ouvrages spécialisés• L'utilisation des systèmes de géo localisation• Les contrôles et sanctions.	04h00
4	Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage : <ul style="list-style-type: none">• Questionnaire à choix multiple (20 questions) ;• Résolution d'un cas pratique ;• Correction.	1h30
	Durée totale du stage	21 h

Validation

Validation: l'admission est validée si la moyenne générale du résultat au questionnaire théorique final et au cas pratique est au moins égale à 13/20.

Livret de formation et attestation F.I.P. valable 5 ans